



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 / CONCEPT

«Saint Patrick's Run» est un challenge connecté organisé par Azur Sport Organisation.

3 challenges au choix :

- CHALLENGE « 5 KM » : Réalisez son meilleur 5 km entre le 17 et le 28 mars dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec votre montre ou votre appli connectée. Vous pourrez améliorer votre performance jusqu'au 28 mars inclus !
- CHALLENGE « 10 KM » : Réalisez son meilleur 10 km entre le 17 et le 28 mars dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec votre montre ou votre appli connectée. Vous pourrez améliorer votre performance jusqu'au 28 mars inclus !
- CHALLENGE « NO LIMIT » : faire le plus de kms possibles entre le 17 et le 28 mars prochain dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec votre montre ou votre appli connectée.

Vous pourrez améliorer votre performance jusqu'au 28 mars inclus ! Un classement vous permettra de connaître votre position en temps réel, les 3 meilleurs temps à battre femmes et hommes seront disponibles en live sur la page d'accueil du site internet de la course !

-

ARTICLE 2 / LIEUX ET DATE

Vous réalisez les challenges proposés entre le 17 mars 2021 6h00 et le 28 mars 2021 18h00 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec votre objet connecté (montre connectée ou application mobile).

Où se déroule cette course ?

Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez les challenges proposés où vous voulez, en France et dans le monde entier.

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS

L'inscription au Challenge implique l'acceptation expresse du présent Règlement et de la Charte du sportif connecté.

Les inscriptions sont ouvertes, à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, sur www.saintpatrickrun.com. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 14€, quel que soit le challenge choisi. L'association Azur Sport Organisation, co-organisatrice du Challenge, s'engage à reverser 100% des bénéfices aux brasseurs indépendants.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses performances via l'importation d'un fichier GPX ou TCX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 / ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 / TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 17 mars prochain à 6h00 et les participants auront jusqu'au 28 mars à 18H00 pour participer.

ARTICLE 6 / DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 / CONDITION PHYSIQUE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 / RÉCOMPENSES

Chaque participant recevra son tee-shirt collector et pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa participation avec sa référence kilométrique et son temps une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées. 300 lots récompenseront les inscrits par tirage au sort.

ARTICLE 9 / GESTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Azur Sport Organisation s'engage à respecter et à protéger votre vie privée. Pour ce faire, nous veillons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient pleinement conformes à la réglementation générale sur la protection des données personnelles.

Pour quelles finalités ? Nous recueillons vos données à caractère personnel pour les finalités poursuivies par le présent Règlement.

Partage de vos données personnelles : Les données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation ne sont ni vendues ni mises à disposition d'aucun tiers.

Sécurité des données : Azur Sport Organisation prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables, pour protéger vos données personnelles contre la destruction illicite ou accidentelle, l'altération ou la perte accidentelle, l'accès non autorisé ou la divulgation.

Accès et modification : Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation. Vous pouvez les modifier sous réserve des dispositions légales applicables et exercer vos droits (d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de la donnée), en écrivant par email : mail@azur-sport.org. Pour des raisons de confidentialité et de protection des données à caractère personnel, nous aurons besoin de vous identifier afin de répondre à votre demande. Nous vous demanderons d'inclure une copie d'une pièce d'identité officielle, comme un permis de conduire ou un passeport, carte d'identité, selon votre souhait.